

Envoyé en préfecture le 18/09/2026

Reçu en préfecture le 18/09/2026

Publié le

21 SEP. 2026

ID : 005-200049203-20260914-2026_06B-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2026

OBJET : 2026-06B TE05

Étude de faisabilité pour une centrale hydroélectrique sur le réseau d'Alimentation en Eau Potable (AEP) du captage de Charance sur la commune des Orres – demande de subvention

Nombre de membres en exercice	5
Nombre de membres présents avec voix délibératives - quorum	5
Nombre de membres présents en visioconférence	0
Nombre de suffrages exprimés :	
☒ Pour	5
☒ Contre	0
☒ Abstention	0
Date de la convocation	07-09-2026

L'an deux mille vingt-six, le quatorze septembre à 9h30, le bureau de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05, légalement convoqué, s'est réuni à CHORGES, sous la présidence de M. Jean-Claude DOU, Président du Syndicat.

Étaient présents : DOU Jean-Claude, TARDY Lionel, CLAEYMAN Jean-Pierre, MOUTIER Gérard, LESBROS Georges.

Était présent sans voix délibérative : COLLIN François.

Étaient excusés : BONNAFFOUX Joël, FINE Sébastien, ARNAUD Jean-Michel.

Assistés de : TAIX Marylin, Directrice Générale des Services ; DEJOANNIS Jean-Christophe, Directeur du Service Technique ; FERAUD Maryline, Secrétaire Générale ; PEYRON Magali, Secrétaire de Direction ; RICOUD Audrey, Gestionnaire du secrétariat général.

Secrétaire de séance : M. TARDY Lionel.

OBJET : 2026-06B TE05

Etude de faisabilité pour une centrale hydroélectrique sur le réseau d'Alimentation en Eau Potable (AEP) du captage de Charance sur la commune des Orres – demande de subvention

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'énergie,
Vu les Statuts de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SYME05 (ci-après dénommé le Syndicat),
Vu la délibération n°2026-36CS TE05 en date du 22 mai 2026 concernant les délégations de pouvoir du comité syndical au Bureau du Syndicat,
Vu la délibération n°2026-72CS TE05 en date du 3 juillet 2026, approuvant les termes de la convention à risque partagé avec la commune des Orres pour l'étude hydro sur le réseau d'eau pour la neige à canon de la commune.

Le Président expose :

A la suite d'une étude d'opportunité positive, le Syndicat et la commune des Orres souhaitent poursuivre les études sur le potentiel hydroélectrique sur le réseau d'alimentation en eau potable (AEP) du captage de Charance. Ce sujet nécessite une expertise fine, dont dispose le Syndicat. Dans le cadre d'une convention à risque partagé, le Syndicat mène, en partenariat avec la commune, une étude technico-économique afin d'apprécier la pertinence d'un projet hydroélectrique.

Cette étude sera conduite par un bureau d'études spécialisé ; son financement peut être assuré par une subvention de l'ADEME « Études pour une installation hydroélectrique » et par les fonds propres du Syndicat.

Coût total et plan de financement :

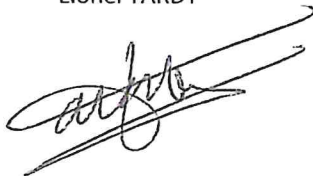
Coût total pour l'étude de faisabilité	7 685 € HT
Subvention ADEME (70 %)	5 379 € HT
Autofinancement par le Syndicat (30 %)	2 306 € HT

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- **Accepte** le principe de l'opération et le plan de financement proposé ci-dessus,
- **Autorise** le Président à engager les démarches nécessaires et à signer tous documents y afférent,
- **Sollicite** la subvention,
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois, an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Lionel TARDY



Pour extrait conforme.

Le Président,
Jean Claude DOU

